



RETRAITE A 55 ANS, QUESTIONS ...

L'ensemble des salariés de l'Opéra de Paris est solidaire des revendications des personnels de l'Habillement – Perruques - Maquillage concernant l'inégalité de traitement qui les concerne quant à la fixation de l'ouverture des droits à retraite à 55 ans.

La CGT, quant à elle, est intervenue plusieurs fois, devant la Direction, devant la Caisse de Retraites, au Conseil d'Administration, devant les Tutelles pour demander la fin de cette discrimination.

La CGT ne s'est pas associée au premier procès initié par les syndicats SUD et FSU en raison des risques pour toutes les catégories et d'une absence de bénéfice pour les salarié(e)s concerné(e)s si le procès devait aboutir à une réécriture des décrets sur l'âge d'ouverture des droits.

En premier jugement le tribunal a notamment déclaré qu'« il n'est pas contestable » que **l'attribution du droit à pension à 55 ans à certains personnels n'est pas réglementaire (ateliers, décors, services plateaux, accessoiristes, régisseurs, transport, génie scénique, son vidéo)**. Le tribunal ne conteste pas qu'il puisse y avoir une discrimination mais invite les syndicats SUD et FSU à « mieux se pourvoir », c'est-à-dire à s'adresser au Tribunal Administratif qui pourra établir le caractère illégal et discriminatoire du décret et de son application.

Les syndicats SUD et FSU ont continué la procédure, non pas devant le Tribunal Administratif ce qui aurait été très risqué mais devant un Tribunal d'Appel. D'où la question que nous posons à ces deux syndicats qui présentent chacun des candidats aux élections à la caisse de retraite :

Si le Tribunal d'Appel confirme le premier jugement :

_Poursuivrez -vous la procédure devant le Tribunal Administratif avec le risque que l'article 6 sur l'âge d'ouverture des droits de tout le personnel soit déclaré discriminatoire et nécessairement réécrit avec un passage probable dans la période actuelle à 60 ans pour toutes les catégories ?

_Ou bien vous rallierez-vous au plan négocié proposé par la CGT? Ce plan a déjà fait l'objet de séances de négociations. Rappelons que ce plan prévoit des augmentations conventionnelles à 56, 57, 58, 59 ans ainsi que des bonifications individuelles très importantes sur le Compte - Epargne -Temps, permettant aux personnels Habillement - Perruques - Maquillage de quitter l'Opéra avant 60 ans dans des conditions financières égales ou supérieures à celles de leurs collègues de plateaux.

Il semble normal que pour un sujet aussi grave, les salariés électeurs puissent connaître les intentions des syndicats qui se présentent à leurs suffrages. La CGT, pour sa part, annonce clairement son intention de privilégier la négociation à la procédure.